PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 7 MARS 2016

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 7 mars 2016, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet
Sont aussi présents les conseillers suivants :

Madame Martine Hudon, monsieur Rémi Béchard, madame Josée Michaud, madame Carole Lévesque et monsieur Ghislain Duquette.

Monsieur Philippe Roy est absent.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

22-03-2016 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

23-03-2016 **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU MOIS DE FÉVRIER 2016**

Après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er février 2016, les élus confirment que ce dernier est conforme ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de février 2016 soit accepté tel que rédigé.

24-03-2016 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseiller Ghislain Duquette soit nommé maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2016, et qu'il soit désigné substitut du maire à la MRC de Kamouraska.

25-03-2016 **ADOPTION DU RAPPORT DE ROCHE POUR LE PROJET ST-LOUIS**

ATTENDU QUE la résolution n° 146-09-2015, adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2015, octroyant le contrat à Norda Stelo inc. (Roche Ltée) pour l'étude du projet de distribution d'eau potable, de collecte d'interception des eaux usées du secteur de la rue St-Louis et de la Route 132 Ouest ;

ATTENDU QUE depuis, plusieurs rencontres de travail ont eu lieu à la satisfaction des parties impliquées à ce dossier, et ce, dans le but de rencontrer les objectifs visés par la Ville de La Pocatière, le ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire (MAMOT) et la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des éléments techniques et des étapes à venir dans cette démarche lors d'une présentation réalisée par M. Éric Bélanger, ingénieur responsable de l'étude et qu'ils ont obtenu des réponses à leurs questions ;

ATTENDU QUE le processus énoncé lors de la présentation du rapport d'étape de Norda Stelo inc. prévoit l'élaboration d'une entente entre la Ville de La Pocatière et la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière établissant les conditions tant techniques, opérationnelles que financières de même que les rôles et responsabilités des parties ;

ATTENDU QUE la conclusion de cette entente est un préalable à toute étape ultérieure prévue au processus de réalisation du projet ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière approuve le rapport daté du 23 février et soumis par M. Éric Bélanger de Norda Stelo inc. Une copie du présent rapport sera envoyée au MAMOT ainsi que la présente résolution et la résolution de la Ville de La Pocatière.

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière manifeste son accord à débuter dès à présent les démarches devant mener à la conclusion d'une entente avec la Ville de La Pocatière ;

26-03-2016 **ADOPTION DE LA SOUMISSION DE CAILLOUETTE & ASSOCIÉS POUR L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE**

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au budget de refaire l'entrée électrique de l'édifice municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER la soumission de Caillouette & associés pour l'entrée électrique au total de 13 888.57 $, avant taxes et répartit comme suit :

1. Nouvelle entrée électrique dans le nouveau bâtiment extérieur : 4 925.21 $
2. Partie souterraine 47 mètres : 7 755.34 $
3. Remplacer panneau intérieur : 1 208.02 $

27-03-2016 **VERSEMENT DE NOTRE CONTRIBUTION AU COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière verse au Comité organisateur de la Fête Nationale la somme de 500 $ pour aider à défrayer les dépenses.

28-03-2016 **DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Comité organisateur de la Fête nationale de Ville de La Pocatière soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et des Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2016.

29-03-2016 **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL-2015**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 60,186 $ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

En raison de son emploi qu'elle occupe au MTQ, Madame Martine Hudon ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.

30-03-2016 **PERSONNES DÉSIGNÉES AU NIVEAU LOCAL EN MATIÈRE DE GESTION DES COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT QUE selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou d'obstruction causant une menace immédiate et imminente ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE demande à la MRC de Kamouraska de nommer Monsieur Colin Bard, inspecteur municipal, comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcle et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

31-03-2016 **SOIRÉE «HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES 2016»**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Semaine de l'Action bénévole, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et la Ville de La Pocatière veulent rendre hommage aux bénévoles du milieu pocatois qui donnent de leur énergie et de leur temps au mieux-être de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la formule préconisée par la municipalité est une soirée qui se veut conviviale et qui honore tous les bénévoles, sachant que chaque geste bénévole est important;

CONSIDÉRANT QUE cette formule est très appréciée des participants.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et la Ville de La Pocatière organisent conjointement la *soirée « Hommage aux bénévoles »*;

QUE la soirée se tienne le **mercredi 20 avril 2016, de 17 h 30 à 21 h**, à la Salle Desjardins du Centre Bombardier;

QUE les frais soient partagés à part égale entre la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et la Ville de La Pocatière et que la municipalité s'engage à payer sa part;

QUE Mme Sylvie Dionne, secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer tout document relatif à la présente résolution.

32-03-2016 **RELAIS POUR LA VIE 2016 – SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER DE LA POCATIÈRE – NUIT POUR AMASSER DES FONDS POUR LA CAUSE DU CANCER**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPORTER notre contribution financière de 100 $ à la Société canadienne du cancer pour le Relais pour la Vie de La Pocatière qui se tiendra dans la nuit du 4 au 5 juin 2016.

33-03-2016 **ADHÉSION 2016 AU CENTRE DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE DU QUÉBEC (CDBQ)**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE renouveler notre adhésion comme membre corporatif au Centre de Développement bioalimentaire du Québec (CDBQ) pour l'année 2016 au coût de 200 $.

Monsieur le maire Rosaire Ouellet se retire de cette prise de décision car il est membre personnel du conseil d'administration au CDBQ.

34-03-2016 **SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE - PUBLICITÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le versement de 120 $ plus les taxes (137.97 $) pour ½ page de publicité dans le bottin de l'Exposition 2016 de La Société d'Agriculture du comté de Kamouraska.

35-03-2016 **TRANSFERT À LA MUNICIPALITÉ DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU VIA RAIL**

CONSIDÉRANT QUE VIA Rail a signé un contrat de déneigement avec Excavation Martin Moreau inc pour les années suivantes aux prix suivants :

- → 2016 : 1091.43 $ plus les taxes pour le reste de l'année 2016
- → 2017 : 1 925.00 $ plus les taxes

CONSIDÉRANT QU'en 2016 la municipalité deviendra propriétaire du bâtiment de la Gare de VIA Rail;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LA MUNICIPALITÉ ACCEPTE le transfert du contrat de déneigement pour les années 2016 et 2017.

36-03-2016 **ENGAGEMENT DE L'ARPENTEUR GUY MARION ET ENGAGEMENT DU NOTAIRE LOUIS GARON POUR LA RÉGULARISATION DES DOSSIERS DES PROPRIÉTÉS IDENTIFIÉES AUX LOTS 5 214 861 ET 5 214 620**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser la situation entre les lots identifiés et le chemin des Sables Est;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LA MUNICIPALITÉ PROCÈDE à l'engagement de l'arpenteur Guy Marion et du Notaire Louis Garon afin de préparer un plan et un contrat notarié à cet effet.

Les crédits budgétaires seront pris à même le surplus libre.

Le maire, M. Rosaire Ouellet, se retire de la présente décision considérant ses liens en relation aux deux dossiers.

37-03-2016 **PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER EN LOISIR 2015-2016**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière est membre de l'Union régionale du Loisir et du Sport Bas-Saint-Laurent (URLS).

CONSIDÉRANT QUE le projet « Jeux de plein-air » à la halte routière municipale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière consiste à offrir gratuitement aux citoyens et aux touristes la possibilité d'utiliser des jeux d'habiletés motrices, disponibles dans un coffre.

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est évalué à 800 $ et que la moitié de ce montant est admissible au programme de soutien financier en loisir 2015-2016 de l'Union régionale du Loisir et du Sport.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil autorise Mme Sylvie Dionne à présenter le projet auprès de l'Union régionale du Loisir et du Sport Bas-Saint-Laurent (URLS) et de signer tout document relatif à cette demande.

38-03-2016 **ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC.**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RENOUVELLER notre carte de membre auprès de *Action Chômage Kamouraska inc.* pour un montant de 50 $.

39-03-2016 **DEMANDE D'APPUI AU DOSSIER ACÉRICOLE – TABLE DES PRÉFETS DU BAS-SAINT-LAURENT**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE APPUI le Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie dans leurs démarches afin que le rapport Gagné ne vienne pas modifier la façon de faire actuelle en mettant en péril la filière acéricole.

40-03-2016 **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU COLLÈGE STE-ANNE-DE-LA-POCATIERE**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RENOUVELLER notre contribution au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière sous la formule «don unique» au montant de 75 $.

41-03-2016 **PROJET DE VALORISATION DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION-RÉNOVATION-DÉMOLITION PRÉSENTÉ PAR TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS INC.**

CONSIDÉRANT le projet ci-haut mentionné en titre déposé par Transport en Vrac St-Denis inc. pour mettre sur pied un centre de collecte, traitement et entreposage des matières granulaires issues de la démolition de structures de bâtiment ou de chaussée, plus précisément d'asphalte, de béton et de brique;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Ste-Anne-de-la Pocatière demande au service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de bien vouloir procéder à la modification de la règlementation afin d'y inclure l'usage mentionnée au projet.

42-03-2016 **DÉPÔT DU PROJET « CONFÉRENCES MATINALES POUR LES 55 ANS ET PLUS » AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES MUNICIPALITÉS DU KAMOURASKA (FDMK)**

CONSIDÉRANT QUE les objectifs des conférences matinales sont d'aborder les façons d'appréhender le vieillissement et de relever les défis associés;

CONSIDÉRANT QUE les conférences matinales sont organisées par le Comité de la famille et des personnes aînées de Sainte-Anne-de-la-Pocatière avec les organismes partenaires;

CONSIDÉRANT le succès des 9 conférences matinales présentées en 2015-2016.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- **QUE** la Municipalité appui le projet des « Conférences matinales pour les 55 ans et plus en 2016-2017;
- **QUE** la Municipalité autorise Mme Sylvie Dionne à déposer la demande au Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK);
- **QUE** la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière apporte un soutien financier au moins équivalent à la contribution du Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) de 500 $.

43-03-2016 **«LA FÊTE DES VOISINS 2016 »**

CONSIDERANT QUE la Fête des voisins est proposée par le *Réseau québécois de Villes et Villages en santé* et se tiendra le samedi 11 juin 2016 ;

CONSIDERANT QUE cet évènement appartient aux citoyens et qu'il leur revient de la mettre en oeuvre en mettant en commun leurs ressources propres ;

CONSIDÉRANT QUE la Fête entraîne une foule d'effets positifs :

- elle améliore le sentiment de sécurité et d'appartenance;
- elle développe l'entraide et le sens de la communauté;
- elle contribue aux rapprochements intergénérationnels;
- et bien d'autres encore...

CONSIDÉRANT QUE le rôle des municipalités est de promouvoir l'événement auprès de leurs citoyens ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- **QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE S'INSCRIVE** à la « Fête des voisins 2016 » auprès du *Réseau québécois de Villes et Villages en santé*;
- **QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE AGISSE** comme acteur de soutien en faisant la promotion de la Fête des voisins auprès de ses citoyens.

44-03-2016 **PROJET «TRAIN OCÉAN 150» – VILLE D'AMQUI**

ATTENDU QUE la Ville d'Amqui souhaite en tant que Village-Relais du Québec améliorer son attractivité et positionnement touristique;

ATTENDU QUE la gare d'Amqui a été reconnue comme étant une gare patrimoniale par Patrimoine Canada, et que la Ville d'Amqui y a relocalisé, depuis l'été 2015, ses services d'information touristique;

ATTENDU QUE la Ville d'Amqui possède depuis 2004 la voiture de fonction PULLMAN (Unité 4514) LYNNEWOOD et laquelle célèbrera en 2017 son centenaire (ce wagon très spécial avait été fabriqué aux ateliers PULLMAN City en 1917 non loin de Chicago pour le richissime homme d'affaires Philadelphien *«Georges-Early Widener»*);

ATTENDU QUE le Canada célèbrera en 2017 son 150e anniversaire de naissance en tant que Fédération, et que l'arrivée au pouvoir, ce 19 octobre dernier, du tout nouveau gouvernement fédéral libéral, M. Justin Trudeau, ouvre de toutes nouvelles perspectives en terme d'investissement dans la relance de divers créneaux de l'économie canadienne, dont le transport de passagers par rail;

ATTENDU QUE cette nouvelle situation politique ouvre la possibilité de mettre de l'avant de nouvelles idées et projets qu'il n'eut été possible de promouvoir avec le précédent gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE le maire d'Amqui a eu l'idée de proposer le projet «Train OCÉAN 150» à la nouvelle ministre responsable de Patrimoine Canada, Mme Mélanie Joly, ainsi que responsable des activités pour les célébrations du 150e anniversaire de la Confédération Canadienne;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE ACCORDE son appui au projet : «Train OCÉAN 150», projet susceptible, entre autres, de relancer l'intérêt pour le transport par rail à l'échelle du pays et dans nos régions respectives. Mode de transport plus respectueux de l'approche dite du développement durable.

45-03-2016 **AVIS DE MOTION – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 211**

AVIS DE MOTION EST, par les présentes, donné par la conseillère Martine Hudon, à l'effet qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement portant le numéro 211-A modifiant l'article 6 du règlement numéro 211 concernant les nuisances.

46-03-2016 **AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE- SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER**

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE ENCOURAGE la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

47-03-2016 **AVIS DE MOTION – PRÉVENTION DES INCENDIES**

AVIS DE MOTION EST, par les présentes, donné par la conseillère Carole Lévesque, à l'effet qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement portant le numéro 331 relatif à la prévention incendie (pouvoir de visite et d'examen des bâtiments, avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone).

47-03-2016 **COMPTES À PAYER**

Voir la liste au montant de **269 691.96 $**. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCE

- MRC DE KAMOURASKA : Adoption du schéma d'aménagement et de développement.
- MMQ ; notre part de 2324 $ de ristourne de 4 000 000$.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : Aide financière de 5 250 $ accordée pour la mise à jour d'une politique des aînés et de son plan d'action.

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

48-03-2016 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 20h58.

_____ _____
Rosaire Ouellet, Maire Sylvie Dionne, Secrétaire-trésorière

COMPTES À PAYER AU 7 MARS 2016

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES			
Salaires bruts du mois	*2016 -Février*	30 201.13	$
RJF Roussel	Location de tracteur - Février	1 494.67	$
Double Impect	Ménage - Février	431.16	$
SSQ Groupe financier	Assurances février	1 628.46	$
Bell Canada	Administration	351.94	$
Bell Mobilité	Urbanisme	69.45	$
Bell Mobilité	Urbanisme	69.45	$
Virgin Mobile	Cellulaire maire	46.45	$
Servlinks Communication	Hébergement	68.65	$
Visa Desjardins	Fournitures	232.65	$
Auberge Cap Martin	Déjeuner conférence 9 fev.	504.90	$
Poste Canada	Timbres	1 465.94	$
Rodrigue Bouchard	Remboursement taxes	428.53	$
Camionnage Alain Benoit	Remboursement taxes	3 009.81	$
Ministère du Revenu	Cotisation employeur	66.85	$
Sylvie Dionne	Achats pour Via Rail	43.60	$
Marie-Hélène Lavoie	Conférencière - 10 nov. 2015	100.00	$
Benoit Chamberland	Achat de bottes	150.00	$
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		**40 363.64**	**$**
DÉPENSES COURANTES			
SERVICES SANITAIRES ROY		694.89	$
MARCEL SOUCY & FILS LTÉE		131.08	$
FONDS D'INFORMATION FONCIERE		16.00	$
LES PUBLICATIONS DU QUEBEC		94.36	$
FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC		30.56	$
USD GLOBAL		740.77	$
LES PETROLES B OUELLET		4 855.12	$
GROUPE CAILLOUETTE & ASS.		10 288.96	$
AGRO ENVIRO LAB		582.93	$
QUINCAILLERIE CHARLES KIDD		126.25	$
NETTOYEUR DAOUST/FORGET		6.61	$
GROUPE DYNACO		985.44	$
IMPRIMERIE FORTIN LTEE		885.31	$
LOCATION J C HUDON INC		364.90	$
MEGALITHE INC.		572.37	$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE		135.10	$
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE		14.94	$
VILLE DE LA POCATIERE		3 157.36	$
KATAPULTE COMMUNICATION		892.06	$
BUROPLUS LA POCATIERE		396.13	$
CARQUEST LA POCATIERE		280.02	$
IDC INFORMATIQUE		49.43	$
PROPANE SELECT		934.30	$
VITALITÉ ÉCONOMIQUE		272.50	$
SOCIETE MUTUELLE DE PREVENTION		364.01	$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP		3 439.42	$
NORDA STELO INC		13 891.28	$
C R S B P		9 210.46	$
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER		1 729.00	$
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC		8 228.44	$
LA MUTUELLE DES MUNICIPALITES		25 295.00	$
MRC DE KAMOURASKA		127 718.00	$
POSTES CANADA		796.48	$
REVENU CANADA		3 343.37	$
SAAQ		4 211.91	$
MEDIAS TRANSCONTINENTAL		102.54	$
SEL WARWICK		4 491.02	$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		**229 328.32**	**$**
TOTAL DES COMPTES À PAYER		**269 691.96**	**$**